

PRO - JUSTITIA
=====

Ruhengeri



9481

PROCES-VERBAL D'ARRESTATION . -

L'an mil neuf cent cinquante trois , le seizième jour du mois d'avril, Nous, NEVEJANS Daniel, Officier de Police Judiciaire à compétence générale en territoire de Ruhengeri, Ahus , en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale, saisi le nommé SEMAGARI, fils de kwanganagaye (ev) et de Nyirarukundo (ev) originaire de la colline Ninda, sous-chefferie Murasandenyi, chefferie Mulera, territoire de Ruhengeri, y résidant, inculpé de vol qualifié.

Et attendu que l'infraction commise par cet indigène est punissable de plus de deux mois de servitude pénale, au moins six mois de servitude pénale et qu'elle est flagrante ou réputée telle que Nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, Nous l'avons fait conduire devant le Tribunal de Résidence de Ruwinda sans délai.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE, -

D. NEVEJANS .-